



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 21707

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'avenir de l'entreprise COMURHEX, implantée sur deux sites où elle emploie 349 personnes à Pierrelatte et 283 personnes à Malvési (Aude). Elle produit de l'hexafluorure d'uranium nécessaire à l'obtention des combustibles à base d'uranium enrichi. Avec une production annuelle de 11 000 tonnes, la COMURHEX satisfait 90 % des besoins d'EDF pour la filière nucléaire, le reste de ses débouchés se situant à l'exportation. Le marché des combustibles nucléaires est déstabilisé par l'arrivée d'importantes quantités provenant de la démilitarisation d'armes nucléaires, l'augmentation du nombre d'opérateurs et l'accroissement de l'activité de négoce de certains producteurs. Cette nouvelle situation risque d'avoir des conséquences sur le renouvellement de l'accord d'approvisionnement qui lie COMURHEX à EDF en 2001. Il lui demande comment il envisage les relations entre EDF et COMURHEX, deux entreprises du secteur public, dans les années qui viennent - relations qui ne seront pas sans conséquences sur l'activité et les effectifs de COMURHEX - et quelles dispositions il compte prendre pour garantir notre indépendance nationale dans ce secteur de l'énergie nucléaire.

Texte de la réponse

Comurhex est le premier convertisseur du monde occidental, avec un tiers du marché, et constitue de ce fait pour Cogema un outil indispensable dans le cycle de production du combustible. L'avenir de la conversion est affecté par l'existence de surcapacités de production qui résultent de la concurrence des installations russes, et de l'importance des stocks détenus par les électriciens, pour faire face à des risques techniques ou économiques. Toutes ces données ont cependant été intégrées dans la stratégie des sociétés de conversion comme Comurhex ainsi que dans leurs négociations commerciales avec les électriciens. Néanmoins, afin de mieux cerner les prévisions relatives à l'activité et aux effectifs de la société, les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ont été chargés d'étudier attentivement ce dossier en relation avec les industriels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21707

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6365

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1593